

PREAMBULE

LIGNE B est une société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, établie en France dont le siège social se trouve au 17, rue du portail chaussé 86200 Loudun, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 420174450.

Les présentes Conditions Générales de Vente ou « CGV » définissent les conditions dans lesquelles la SARL LIGNE B met à disposition du Client ses Prestations. La Société se réserve le droit de modifier les Conditions Générales, en totalité ou en partie, à tout moment et sans préavis.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente suivantes.

DÉFINITION

Chaque mot ou expression ci-après aura, lorsqu'il ou elle sera employé(e) avec une majuscule dans les présentes conditions générales, au singulier ou au pluriel, la signification suivante : «LIGNE B » ou «Nous» ou «la Société» : LIGNE B société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, établie en France dont le siège social se trouve au 17, rue du portail chaussé 86200 Loudun, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 420174450. «Client» : acheteur ou bénéficiaires des Prestations fournis par LIGNE B, «Prestations» ou « Course » : l'ensemble des Prestations fournies par LIGNE B qui consiste à mettre à la disposition du Client, un véhicule avec chauffeur, selon les indications fournies par ce dernier.

Article 1. - Acceptation et accès aux conditions générales

Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des Prestations proposées par LIGNE B. Le Client peut consulter librement et à tout moment ces conditions générales de ventes en cliquant sur le lien « Conditions Générales de Vente » en bas de la fenêtre sur le site www.ligneb.fr.

Article 2 - Réservations immédiates

En cas de disponibilité, LIGNE B peut prendre en charge les réservations immédiates. Ces dernières sont réalisées exclusivement par téléphone. Le Client communique les informations nécessaires relatives à la Course, pour que la Société puisse ainsi lui donner le délai estimatif à prévoir avant l'arrivée du véhicule. Pour les demandes immédiates, la prise en charge est réalisée à l'adresse renseignée au préalable. En cas d'absence du Client, toute réservation sera annulée dix minutes après arrivée du véhicule.

Article 3 - Réservations à l'avance

Le Client a la possibilité de réaliser une réservation à l'avance, soit dans un délai de 24 heures minimum avant l'heure du déplacement par téléphone, par fax, par e-mail ou par le site www.ligneb.fr. Dans tous les cas, une confirmation de la Société au Client par téléphone, mail ou fax sera nécessaire pour finaliser et valider la commande.

Pour chaque demande à l'avance, le Client précise les caractéristiques relatives à la demande (jour, heure, adresse de prise en charge et de destination, ainsi que les informations concernant le passager).

LIGNE B peut refuser les demandes à l'avance certains jours, à certaines heures ou dans certains secteurs géographiques dans les cas suivants : indisponibilités durant le créneau horaire demandé par le Client, conditions climatiques ne permettant pas d'assurer un transport sécurisé ou tout autre situation dans laquelle LIGNE B ne peut assurer une Course dans de bonnes conditions.

En cas d'absence du Client, au delà de 10 minutes d'attente, la Société pourra choisir de partir (si le Client est injoignable). Si le Client prévient par téléphone ou par SMS la Société de son retard, le chauffeur doit attendre le Client.

Article 4 - Tarifs

Les tarifs des taxis sont réglementés et fixés chaque année par arrêté préfectoral dans chaque département. Il ne s'agit pas d'un tarif imposé, mais d'un tarif maximal : le tarif de la Course est composé d'un prix maximum du kilomètre parcouru, avec des majorations possibles et d'un prix maximum de prise en charge, avec éventuellement des suppléments, également encadrés. Le prix de la Course doit être calculé selon la distance parcourue, ou le temps passé si la vitesse est moindre.

Les prix indiqués s'entendent toutes taxes comprises au taux fixé par les réglementations en vigueur pour les Prestations de transports et incluent le véhicule, la Prestation chauffeur, l'assurance pour les personnes transportées, le carburant. Péages et parkings non initialement prévus dans le trajet demeurent à la charge du Client. Le prix donné correspond à un prix par véhicule, quel que soit le nombre de personnes (maximum de 3 ou 4 personnes pour les berlines, 7 ou 8 personnes pour les vans).

Les tarifs s'appliquent au déplacement direct sans arrêt depuis le point de prise en charge jusqu'au point d'arrivée, le service se terminant immédiatement après. La quantité de bagages et le nombre de personnes transportées sont proportionnelles à la capacité du véhicule.

Le tarif minimum pour une Course est de 7 €.

Article 5 - Modalités de paiement

Nos Prestations sont payables en fin de service, sauf pour les Clients ayant un compte dans notre établissement. Nous acceptons les règlements en espèces, chèques et virements bancaires.

Le montant de la Course, affiché au compteur, doit être réglé par le Client au chauffeur. En cas d'impossibilité de règlement direct auprès du chauffeur de taxi, une facture de Course sera adressée par courrier au Client, qui devra être réglé à LIGNE B dès réception de cette dernière.

Article 7 – Attentes et Retards

L'attente est facturée 5 € le quart d'heure. Tout quart d'heure commencé est dû. Un retard de 20 minutes est accepté pour les accueils à l'aéroport ou à la gare. Au-delà, le tarif attente est appliqué.

Pour tout autre retard, l'application du tarif attente commence dès l'arrivée du véhicule sur place à l'heure demandée par le Client lors de la réservation. En cas de retard important, toute réservation peut être annulée par la LIGNE B.

LIGNE B se réserve le droit de faire revenir le véhicule à son siège social, ou autre, dans le cas où le Client n'aurait pas justifié son retard ou son absence dans un délai de 10 minutes après l'arrivée du véhicule.

Article 8 - Annulation

Toute annulation du fait du Client devra être signifiée 48 heures avant le début de la Prestation. LIGNE B se réserve le droit de ne plus donner suite à toute demande de réservation d'un Client n'ayant pas justifié l'annulation de son précédent voyage.

La Société se réserve le droit de facturer 10 € toute annulation injustifiée. LIGNE B se réserve le droit de facturer 10 € toute annulation justifiée à moins de 24 heures

Article 9 - Modifications de trajets

Toute modification du trajet par le Client au cours de la Prestation et entraînant des changements de programme, pourra engendrer des suppléments à régler sur place ou à la fin de la Prestation.

En cas de modification du parcours ou de sa durée du fait du donneur d'ordre, le conducteur les notera sur son ordre de mission et les fera signer par le responsable. En cas de modification de la durée ou du parcours due à la seule volonté du donneur d'ordre, les frais occasionnés seront à la charge de ce dernier.

Article 10 - Responsabilité du Client

En cas de dégradations du véhicule imputables au Client, LIGNE B refacturera au Client un montant forfaitaire de 500 € TTC, des frais de remise en état du véhicule en cas de salissure, et selon justificatifs présentés par le Chauffeur.

Les passagers, adultes et enfants, sont tenus d'attacher leur ceinture de sécurité. Une amende est encourue par les personnes prises en défaut lors d'un contrôle par les forces de l'ordre.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer et de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques. Il est également interdit de consommer des boissons alcoolisées à bord de nos véhicules. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les passagers dans les véhicules munis de cet équipement. Le non-respect de ces stipulations engage la responsabilité du Client et du passager. LIGNE B se réserve alors la possibilité de tout éventuel recours.

Les bagages demeurent sous l'entière responsabilité du Client. Aucun bagage ne peut être confié au Chauffeur. Le Chauffeur pourra refuser les bagages dont le poids ou les dimensions sont excessifs, ainsi que ceux qu'il estime préjudiciables à la sécurité du transport.

En aucun cas, le Client ne pourra exiger que le chauffeur dépasse la limitation de vitesse autorisée ou commette des infractions au code de la route. Tous les chauffeurs LIGNE B ont pour consigne de respecter et de faire respecter les lois en vigueur.

LIGNE B se réserve le droit d'interrompre la Prestation en cours si le chauffeur s'aperçoit que le Client commet une infraction, par exemple l'usage de stupéfiants, mais encore si le comportement des Clients met en péril la sécurité du chauffeur ou celle des véhicules loués, ou bien si les Clients étaient insultants vis-à-vis du chauffeur.

Article 11 - Limitation de responsabilité

LIGNE B s'engage à faire le nécessaire pour respecter les horaires prévus sur une Course. Cependant, la Société ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards sur les délais de transports dus à des circonstances indépendantes de sa volonté : route barrée, pont interdit à la circulation, déviation, route inondée, embouteillages, interventions sur chaussée de forces de police, douanes ou pompiers, etc...(sans que cette liste soit limitative).

LIGNE B ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards dus à des cas de force majeure : grèves, conditions météorologiques, attentats, émeutes, ou tout autre cas de force majeure.

LIGNE B ne peut en aucun cas être tenue responsable des retards directement issu d'un retard initial d'un Client, ou de la nécessité d'effectuer un trajet, à la demande du Client, dans un délai manifestement trop court.

En cas d'immobilisation du véhicule en cours de trajet dû à une défaillance mécanique, un accident ou un dommage (vol, dégradation), LIGNE B s'efforcera d'assurer la continuité du parcours, soit avec l'un de ces véhicules, soit avec un véhicule affrété à une autre compagnie et s'engage à prévenir le donneur d'ordre.

Les bagages ou tout autre objet propriété du Client restent sous la responsabilité de la personne transportée.

Toutes les photos communiquées sur nos documents et site Internet le sont à titre illustratif et non contractuel.

Article 12 - Informations et libertés

LIGNE B assure la confidentialité des données transmises par le Client (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone et autres informations inscrites sur le compte Client). Ces données ne seront utilisées qu'à des fins internes à la Société.

Article 13 - Règles de sécurité

Le véhicule et le chauffeur seront munis des documents de bord nécessaires au bon déroulement de tout le transport.

Article 14 - Litige

Toute réclamation ne sera acceptée que dans un délai de 8 jours après l'exécution de la Prestation. En cas de litige, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Poitiers.